



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 1er décembre 2016  
Séance du 08 décembre 2016

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire  
Secrétaire de séance : REBER Philippe  
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents ou représentés: 14

Présents : HIPPI Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, HOLLNER Jean Pierre, DUTT Hervé, FORLER Caroline, GIRARDIN Pierre, JOVANOVIC Christelle, MAHLER Rémy, REBER Philippe, SPEICH Nicolas

Absents : SCHOLLER Manuela donne pouvoir à HAMMANN André  
MATHIS Toni donne pouvoir à HIPPI Alain  
BURGER Éric donne pouvoir à ROOS Armand  
JACQUEL-VOLKMAR Claire

### 1/ 4.2 Personnels contractuels

**Renouvellement du contrat de Benoit MEYER dans le cadre du dispositif  
Contrat unique d'insertion- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi  
CUI-CAE**

#### DCM 43-2016

Dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, le Maire propose de mettre en œuvre le renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi de M. Benoit MEYER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à hauteur de 35h par semaines pour une durée d'un an.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**VU** le Code du Travail,

**VU** le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi,

- **DECIDE** de renouveler le contrat de Benoit MEYER dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi » pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à hauteur de 35h par semaines après renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental.

La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le Conseil Départemental pour ce recrutement.
- **D'INSCRIRE** au budget 2017 les crédits correspondants

Adopté à l'unanimité

---

#### **2/ 4.2. Personnels contractuels Création d'un poste d'Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe**

##### **DCM 44-2016**

Le Maire indique que le contrat de Madame Heidi MATHIS arrive à échéance le 31 décembre 2016.

**CONSIDERANT** que la création d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe est nécessaire pour reconduire les fonctions de Madame Heidi MATHIS.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 10/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de de l'article 3-3 de la loi n° 84-53.

Dans ce cas la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321

Adopté à l'unanimité

---

#### **3/ 3.3. Locations Loyer Commerce de proximité S'Dorf Ladel 2017**

##### **DCM 45-2016**

Vu le bilan simplifié arrêté au 31 décembre 2015 faisant apparaître un déficit de 15 813€ et dans un souci de maintenir les emplois et pérenniser l'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de maintenir le loyer relatif au commerce de proximité S'Dorf Ladel à 50 Euros (cinquante) pour l'année 2017

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents administratifs ou comptables se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité

---

#### 4/ 7.5. Subventions Demande de subventions

##### DCM 46-2016

Le Maire présente la demande de subventions formulée :

- par l'école Élémentaire de Waltenheim sur Zorn concernant Elliot GEROLT domicilié à Alteckendorf et scolarisé dans cette école.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'accorder la subvention suivante :

- 39 €uros (trente-neuf) à l'enfant Elliot GEROLT domicilié 9 rue du cerisier participant à une classe de mer en Normandie au centre « Les Esneques » à Courseulles sur Mer organisée par l'école Élémentaire de Waltenheim sur Zorn du 07 au 13 mai 2017 (soit 6 nuitées à 6€50).

Adopté à l'unanimité

---

#### 5/ 7.5. Subvention Participation frais électriques et eau 2016

##### DCM 47-2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** pour l'année 2016 une participation aux frais de consommation d'énergies électriques et eau selon le décompte du 30 novembre 2016 :
  - de 325.90 €uros (trois cent vingt-cinq euros et quarante-vingt-dix cents) de l'Association Sports et Loisirs d'Alteckendorf

Cette somme fera l'objet de l'émission d'un titre

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Adopté à l'unanimité

---

### 6/ 3.3. Locations Décompte des charges 2016

#### DCM 48-2016

Le Maire donne lecture des décomptes de charges 2016:

- de Mme CLERGET Christine locataire du logement situé au 62 rue principale
- de l'Association Sports et Loisirs d'Alteckendorf utilisatrice de la salle plurifonctionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les décomptes des charges locatives 2016
- **CHARGE** le Maire
  - d'émettre le titre pour Mme CLERGET d'un montant de 66.37 €uros
  - d'émettre le titre pour l'Association Sports et Loisirs d' Alteckendorf d'un montant de 281.44 €uros

Conformément aux décomptes du 30 novembre 2016.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Adopté à l'unanimité

---

### 7/ 4.2. Personnels contractuels Création d'un poste d'Agent d'animation 2<sup>ème</sup> classe

#### DCM 49-2016

Le Maire rappelle la mise en place des activités extra-scolaires pour la rentrée 2016/2017.

Afin d'encadrer les ateliers :

- d'activités manuelles pour les maternelles se tenant les lundis du second trimestre (du 03 janvier 2017 au 08 avril 2017) hors vacances scolaires d'une durée d'une heure
- d'activités manuelles pour les CP-CE1-CE2-CM1-CM2 se tenant les mardis et vendredis du second trimestre (du 03 janvier 2017 au 08 avril 2017) hors vacances scolaires d'une durée d'une heure

Il conviendrait de créer un emploi d'agent d'animation

**CONSIDERANT** que la création d'un emploi d'agent d'animation est nécessaire pour encadrer l'atelier de contes et histoires pour les maternelles lors du premier trimestre

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** la création d'un emploi d'Agent d'animation à temps non complet, en qualité de contractuel.

Pour le second trimestre scolaire du 03 janvier 2017 au 08 avril 2017 hors vacances scolaires

La durée hebdomadaire de service est fixée à 2.84/35<sup>ème</sup>.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 342 indice majoré 323

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

**Accroissement temporaire d'activité** : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Adopté à l'unanimité

---